

Paroles de vie

Journal des communautés catholiques
du pôle missionnaire de Provins

Spécial
anniversaire

Articles sélectionnés
par les lecteurs



pour tout renseignement
paroissesbmstp@orange.fr

Nos 3 grands secteurs



Nord-Provinois
Beton-Bazoches
Jouy-le-Chatel – Chenoise
Villiers-Saint-Georges

Provins
Provins
Rouilly
St-Brice

Sud-Provinois
Bazoches-les-Bray
Bray-sur-Seine
Donnemarie-Dontilly
Longueville-Sourdun
Maison-Rouge-en-Brie
Villenauxe-la-Petite

INFOS PRATIQUES

Centre Inter Paroissial

21 rue de Sigy
77520 Donnemarie-Dontilly
Pères Thierry Leroy, Bernard Pajot,
François Labbé, Olivier de Vasselot,
André Kuna et Emmanuel Deforge
Pour prendre rdv : 01 60 67 31 19

Site internet

www.polemissionnairedeprovins.fr

Messes et permanences

voir page 17



Photo de couverture : Joyeux anniversaire

Crédit : Corinne Mercier/Ciric

édito

Paroles de vie



SOMMAIRE

Édito	p. 3
Frat 2012 Quelle joie de te rencontrer!	p. 4
Ça se passe chez nous Pèlerinage diocésain	p. 5
Paroles de vie n° 24 Évolution de la famille	p. 6 à 10
Paroles de vie n° 10 Action séisme Asie du Sud	p. 11
Paroles de vie n° 30 Haïti, solidarité et foi	p. 12
Paroles de vie n° 14 L'Église et l'argent	p. 13
Paroles de vie n° 29 Les Marêts et Saint-Hubert	p. 14-15
Paroles de vie n° 35 La nouvelle catéchèse	p. 16
Agenda et horaires Carnet du Pôle	p. 17 p. 18

Toute l'équipe de rédaction a le plaisir de vous présenter ce numéro spécial. Excepté un article sur un évènement récent, le Fraternel, et un autre sur un évènement à venir, le pèlerinage diocésain de Preuilley, elle vous entraîne parmi les dossiers les plus sélectionnés par nos lecteurs dans ces dix dernières années passées à vos côtés.

Tour d'horizon

L'équipe de rédaction a également voulu rendre hommages à deux des leurs en publiant un de leurs textes. Le premier, un pilier de l'équipe, son « correcteur », vient de nous quitter.

Parmi la longue liste des « services » rendus à la communauté, son dévouement au sein de l'équipe de rédaction n'a pas été repris. Un grand merci à Jacques Fabre, et à son épouse Marie-Claude qui a permis à Jacques de s'épanouir. La seconde en hommage à notre plus jeune rédactrice : Sophie Blanchard.

L'équipe de rédaction se compose d'une petite dizaine de membres bénévoles et elle en appelle aux bonnes volontés pour s'étoffer.

Deux réunions par numéro sont nécessaires. La première permet de choisir le thème et de se répartir les recherches sur les sujets choisis. La seconde est en fait une relecture et une étude de faisabilité.

Dur d'être un journal paroissial dont le nombre de tirages augmente sans cesse, alors que la trésorerie réalisée grâce à nos annonceurs est fixe (l'équivalent de 50 % du coût du journal).

Alors vous tous qui aimez ce journal, sa gratuité, pour sa pérennité pensez à le soutenir par vos dons à adresser au CIP de Donnemarie. Bonne lecture

JOSÉ VAUDOIX

Frat 2012

Quelle joie de te rencontrer!

Le « Fraternel » s'est rassemblé à Lourdes du 16 au 21 avril 2012. Les Frateux composés de lycéens d'IDF, étaient environ 10000. Le pôle de Provins comptait 6 animateurs et 29 jeunes.

Lendormis dans le car qui roule depuis la veille au soir, l'aube de ce mardi 17 avril nous réveille sur des montagnes pyrénéennes enneigées et Lourdes nous apparaît enfin. Débarqués à la Prairie, grand espace vert, nos regards se portent vers la basilique Notre-Dame-du-Rosaire et vers la grotte de Massabielle, lieu où la Vierge Marie est apparue plusieurs fois à sainte Bernadette. Nous nous y rendons afin d'y déposer un cierge; ils sont des dizaines, de différentes tailles décorés ou non, tous allumés, témoins des prières et offrandes confiées à Marie à laquelle nous confions aussi notre pèlerinage; puis nous parcourons la grotte en touchant cette roche très lisse que des millions de mains ont déjà effleurée et visitons la source d'eau, maintenant protégée, avant de ressortir, non sans être passés, avec émotion, sous la Vierge Marie.

Notre première entrée à la basilique Saint-Pie-X (basilique entièrement sous terre) pour la célébration d'accueil qui fait jaillir en nous cette émotion intense, ce partage spontané et fort; imaginons 10000 jeunes assis à même le sol, chantant avec le groupe Alegria et priant à l'unisson!

Nous y retournons plusieurs fois



François Canziani

Le groupe du pôle de Provins.

pour le lavement des pieds, qui a marqué nos esprits et nos cœurs par sa force spirituelle, pour le sacrement des malades, avec des témoignages très forts de jeunes handicapés pour qui la vie reste et restera la plus belle chose, pour cet instant de silence majestueux, sublime, d'une durée de trois minutes, où nous étions tous en prières pour Marie, pour la préparation à la procession mariale et enfin pour la messe de fin de Frat. La vie du pèlerin nous a aussi permis de parcourir différentes routes dont celle de Lourdes avec le chemin des signes et les pas de Bernadette, puis celle de l'être avec un témoignage fort sur l'addiction aux drogues chez les jeunes; pour les chemins Massabielle, c'est par la louange, par l'écoute de la Parole de Dieu et par le signe de croix que nous en avons découvert la quintessence. Quand à la Prairie qui nous a vus arriver, c'est sur ce vaste site que la réconciliation fut vécue de manière intense par beaucoup d'entre nous; après y avoir trouvé son pourquoi et sa place, le pardon, avec l'aide d'un prêtre, pouvait

être demandé en toute humilité. Mais la nouveauté de ce Frat 2012 était le jumelage; chaque pôle était jumelé avec un autre du même effectif dans le but d'échanger entre jeunes par le biais de deux rencontres dénommées « escales ». Nous étions donc jumelés avec le pôle de Nemours et nous avons réalisé deux escales en communs. Les contacts furent très chaleureux et des liens solides se tissèrent entre les jeunes, liens qui continuent d'exister encore maintenant. Après la messe de fin de Frat, avec une eucharistie célébrée avec ferveur, suivie d'une flashmob mémorable sur l'esplanade où nous nous sommes dits « au revoir » avec la promesse de « continuer à nous rencontrer ». C'est tout naturellement sur la Prairie, après une ultime prière à Marie, que nous nous séparons non sans regrets tellement le vécu de ce pèlerinage était fort. A chacun de vouloir continuer à rencontrer l'autre, à chacun de vouloir continuer à rencontrer Dieu... et qui sait, rendez-vous en 2014!

FRANÇOIS CANZIANI

De Notre-Dame de Preuilly à Notre-Dame du Chêne

Dans tous les villages alentours, les anciens se souviennent bien du nom de Preuilly, ce lieu de pèlerinage en famille qui a marqué leurs jeunes années et d'où chacun repartait avec un petit bouquet de bruyère...

Découvrons l'histoire de l'abbaye Notre-Dame de Preuilly, la légende de Notre-Dame du Chêne et le Preuilly du 30 septembre 2012, date du prochain pèlerinage diocésain. Ce sont 885 ans de l'histoire du Montois...

L'abbaye de Notre-Dame de Preuilly fut fondée en septembre 1118 par l'abbé Artaud et quelques moines issus de l'abbaye de Citeaux sur les terres de Preuilly offertes par Thibault II, dit le Grand, comte de Brie et de Champagne, et sa mère, Adélaïs d'Angleterre, fille de Guillaume le Conquérant.

Elle devint l'une des plus importantes abbayes cisterciennes, mais guerres de religion, guerre de cent ans, pillages et même foudre entraînèrent son déclin. C'est la révolution qui la ruina en 1791, en déclarant l'église et tous les bâtiments biens nationaux. Le tout fut vendu par lots pour démolition.

Le Dr Henri-Marie Husson entreprit en 1829 de reconstituer le domaine. La dernière parcelle fut rachetée en 1866 par son fils

Georges. Il appartient depuis à la famille Husson.

Pour le visiteur d'aujourd'hui les ruines principales sont les vestiges de l'ancienne église du prieuré, masses grises dans la verdure sur laquelle elles tranchent, une porte du cloître presque intacte ainsi que deux Chapiteaux et fûts de colonnes de toute beauté.

Légende de Notre-Dame du Chêne

Les nombreux pèlerins venant à l'abbaye pour vénérer la statue de la Vierge perturbaient la vie monacale et les moines, qui en outre ne parvenaient plus à les nourrir, décidèrent d'éloigner la statue du monastère. En 1687 ils la déposèrent dans une niche creusée dans le tronc d'un chêne de la forêt distant de 1,5 km, d'où le nom de « Notre-Dame du Chêne. »

Sous la Révolution, au printemps 1793, deux volontaires tentèrent d'abattre le chêne, mais aux premiers coups de cognée ils crurent voir couler du sang et s'enfuirent. On cria au miracle ! En fait c'était la sève montante du chêne dont la couleur rappelle celle du sang.



Paroles de vie

Notre-Dame du Chêne

La statue fut cachée jusqu'en 1804 puis placée en 1860 dans un oratoire à l'emplacement du chêne mort. En 1944, Donnemarie fut libérée par les Canadiens le jour du pèlerinage.

JOSÉ VAUDOUX

Remercions la famille Husson qui met à la disposition de notre communauté ce site historique.

Un rendez-vous à ne pas manquer

Excepté les périodes troubles, la dévotion à Notre-Dame du Chêne n'a pas cessée depuis 1687. Au début du XX^e siècle la procession comptait jusqu'à 1 000 personnes !

Le pèlerinage diocésain annuel de Preuilly aura lieu le dimanche 30 septembre. Les pèlerins sont invités à une marche méditative le matin, puis, à 14h30, à la procession de Notre-Dame du Chêne à l'abbaye de Preuilly où sera célébrée la messe.

Dossier Paroles de vie n°24

L'évolution de la famille au cours des siècles



D.R.

La société a façonné la famille qui s'est adaptée aux mœurs et coutumes de chaque période de l'Histoire... à moins que ce ne soit le contraire. L'extrait d'un document écrit par Isabelle Richard nous fait vivre les grands traits de cette évolution au cours des siècles. Puis, dans la seconde partie du dossier, Dominique Bollet nous présente les grands bouleversements dans les textes de Loi sur la situation de la femme et de l'enfant dans la famille de nos jours.

La famille et l'Histoire

« L'enfant vient de s'endormir sous les regards attentifs de ses parents tandis que le souffle de l'âne et le bœuf réchauffent le nouveau-né. C'est suite à un recensement que Marie et Joseph ont dû se rendre à Bethléem. La compréhension de ce qu'est la famille au sens biblique tient dans cet événement qui permet de donner une première définition de la famille comme « un ensemble de personnes vivant sous le même toit et unies par le sang ».

La famille aux temps bibliques : clans et tribus

Dieu dit à Abraham : « Va t'en de ton pays, quitte la maison de ton père, pour le pays que je t'indiquerai ». Abraham prit sa femme Sarah, son neveu Lot, tout l'avoir qu'il avait et le personnel et partit.

La Genèse présente ainsi la famille : le mari et son épouse, les serviteurs qui assurent le fonctionnement domestique mais aussi la famille issue des frères.

L'esprit de solidarité unit tous les membres d'une famille et s'exerce lorsqu'une partie de la patrie connaît des difficultés. Clan et tribu trouvent leur unité dans un ancêtre commun, le patriarche.

La famille est donc une communauté soudée dans l'adversité et cet esprit se retrouve également dans l'organisation de la société qui accorde une large place à la descendance. La généalogie d'Abraham démontre 3 femmes, 6 enfants. (Gen 25, 35, 36)

La famille de l'Antiquité : mariages religieux et civils

Le mariage monogamique semble la règle dans la Grèce antique.

La famille se constitue à partir du mariage teinté d'un rituel religieux : sacrifices aux dieux Zeus et Héra. Les époux se doivent une vie commune et ont pour objectif la procréation. Toutefois le divorce est courant à Athènes.

L'aspect religieux disparaît chez les Romains au profit d'un seul acte civil.

La famille au Moyen-âge

A une époque où l'on distribue les épouses aux plus dévoués des fidèles, le mariage est surtout un instrument d'implantation.

Le mariage des seigneurs a aussi son utilité : le mariage légitime était d'abord l'instrument d'une politique. Le mariage, acte fondateur de la famille, en fait un instrument de possession et de lignage. Il perdurera longtemps, on l'appellera « mariage de raison ». La famille demeure un gage de stabilité sociale.

La chute de l'Empire romain modifie le visage plus intime de la famille avec l'**usage du patronyme** qui marque une évolution du rapport de l'individu à sa famille. On abandonne l'usage romain de la « *tria nomina* » pour celui d'un seul nom (le *praenomen*) qui n'est plus suffisant pour relier directement l'individu à un groupe familial (la *gens*).

Pourtant, à partir du XII^e siècle, on éprouve le besoin d'une appartenance, d'où l'usage généralisé du prénom et d'un nom de famille, le patronyme. Ainsi, chaque personne possède à la fois une marque d'identité individuelle et une marque le rattachant à un groupe famille dont il se sent solidaire.

La famille du XVI^e au XVIII^e siècle

La pièce de Molière *Le malade imaginaire* illustre les changements qui interviennent au XVII^e siècle. Argan, le malade imaginaire, a épousé en secondes noces Béline. « Ma femme, votre belle-mère, avait envie que je vous fisse religieuse et votre petite sœur Louison



Paroles de Vie

La descendance de la famille Jacques et Marie-Claude Fabre

aussi. Elle ne voulait pas consentir à ce mariage ».

A cette époque, un mariage ne dure souvent que 10 à 15 ans. Dans ces familles recomposées, on fait alors appel au parentage, notamment à la marraine ou à l'oncle, pour compenser auprès de l'enfant l'autorité morale et domestique des belles-mères ou mères.

Les conditions démographiques affectent aussi la courbe des naissances. Une femme pouvait mettre au monde jusqu'à vingt enfants ! (avec un très fort taux de mortalité infantile). Le recours à la mise en nourrice se développe. Dans les milieux pauvres, c'est parfois l'abandon pur et simple du nouveau-né. L'enfant est perçu comme un fardeau. (cf. *Le petit Poucet*). Malgré ces conditions extrêmes, Furetière, en 1690, définit la famille comme « un ménage composé d'un chef et de ses domestiques, soit femmes, enfants ou serviteurs ». Le siècle des Lumières et ses philosophes remettent la femme au cœur du foyer, dans son rôle de mère. C'est ainsi que Rousseau écrit *La Nouvelle Eloïse* où il donne sa vision idéale de la société : « une femme peut rayonner dans son rôle de parfaite mère de famille et permettre ainsi à la structure sociale de se réaliser ». Dans un siècle de réflexion sur l'individu, la famille se présente comme un lieu où règnent harmonie et amour.

La famille au XIX^e siècle

Le XIX^e siècle est le siècle de l'essor économique et de l'industrialisation. Les facteurs économiques vont engendrer deux types de familles.

D'abord la famille bourgeoise, recentrée sur le couple et les enfants. La maison devient un cocon protecteur que la femme arrange avec soin. La famille bourgeoise aime l'ordre et la prospérité.

Ensuite la famille ouvrière qui consacre son énergie et sa famille au travail : « Où vont tous ces enfants, dont pas un ne rit ? » demande Victor Hugo dans son poème *Mélancholia*. La famille ouvrière est un lien précaire pour l'enfant, qui est parfois confié aux bons soins de l'Etat ou de l'Église, qui créent des garderies, des salles d'asile ou des foyers.

Les deux guerres mondiales ont bouleversé la société française mais les baby-booms qui s'en sont suivis ont prouvé la foi en l'avenir des couples. L'Etat a lui-même soutenu ce renouveau de la population en mettant en place une politique familiale : dès 1945, les allocations familiales se sont généralisées.

Mai 1968 remet en question un des fondements de la famille, appuyé par le mouvement féministe qui demande pour la femme la libre disposition de son corps, c'est-à-dire qu'elle puisse choisir ses maternités ou en interrompre le cours.

A cela on peut ajouter les recherches médicales, qui permettent la procréation assistée, et une lente amélioration des procédures d'adoption.

Fonder une famille n'est plus seulement lié à une capacité physiologique, mais procède d'un choix avec plus de liberté. Ce n'est alors pas tant la famille qui est en danger que l'enfant : vie moderne qui incite le couple à travailler, qui autorise le divorce, qui fragilise le couple en proposant des unions sans contrainte (concubinage, Pacs).

ISABELLE RICHARD,
extraits

L'évolution législative sur la famille

Deux constantes ont dominé pendant des siècles l'histoire du mariage : la puissance maritale, et l'incapacité de la femme mariée. En effet le mari, en tant que chef de la famille, était investi de pouvoirs exorbitants tant sur son patrimoine que sur celui de son épouse. Cette dernière bénéficiait en contrepartie de la protection de son époux.

L en résultait pour l'épouse une situation d'infériorité sur le plan patrimonial ; au surplus elle était privée de libertés, faute de capacité. De nos jours cette situation paraît indigne, et pourtant elle dura jusqu'à la fin du vingtième siècle. En accordant plus de liberté et d'autonomie à l'épouse, la suprématie du mari diminua. C'est aussi l'égalité entre mari et femme qui a été consacrée par la loi.

Dans le même temps la situation patrimoniale du conjoint qui à l'origine n'était guère intéressante s'est petit à petit améliorée, à la satisfaction générale, jusqu'à faire du conjoint survivant un héritier réservataire.

Les textes de Loi

Le **Code de 1804** a maintenu la puissance maritale et l'incapacité de la femme mariée. Par touches successives, l'épouse va conquérir sa liberté.

Une loi du **13 juillet 1907** donne à la femme exerçant une profession séparée la capacité et le pouvoir de percevoir ses gains et salaires, et d'administrer les biens acquis au moyen de ces derniers. En fait le droit ainsi conféré était purement théorique, puisque pour exercer sa profession séparée l'épouse devait demander l'autorisation de son époux. Pratiquement, pour éviter des difficultés, pour tout acte accompli par la femme mariée, l'autorisation du conjoint était sollicitée.

Dès 1932, un projet de loi destiné à supprimer l'autorité maritale est présenté par le gouvernement, mais devant l'opposition du Parlement, le texte prévu fut modifié : et

principalement le régime matrimonial légal fut maintenu. La loi organisait notamment les recours en justice, à l'initiative de l'un ou l'autre des conjoints, chaque fois qu'un désaccord apparaissait pour fixer la résidence du ménage, pour l'exercice par l'épouse d'une profession séparée, ou plus simplement pour le manquement à l'obligation d'entretien du ménage et de l'éducation des enfants. Cette émancipation, là encore, n'eut pas beaucoup d'effets, le mari continuant de conserver les pouvoirs entre ses mains, lequel peut seul agir sur les biens communs, et bénéficier de l'administration et de la jouissance des biens propres de son épouse.

Le régime de Vichy a accentué, par une **loi de 1942**, le mouvement tendant à l'émancipation de la femme mariée, et à faciliter sa liberté d'action. En fait, l'émancipation totale de la femme mariée ne pouvait être obtenue que par une réforme complète du régime matrimonial légal.

Le régime légal était alors le régime de la communauté de meubles et acquêts. C'était le régime auquel étaient automatiquement soumis les personnes qui, en se mariant, n'avaient pas choisi un autre régime conventionnel. Une grande majorité de personnes mariées étaient donc soumises à ce régime. Il se caractérisait par une communauté comprenant, outre les biens acquis ensemble ou séparément pendant le mariage, tous les biens meubles possédés par l'un ou l'autre des époux. On peut comprendre les motivations du législateur de 1804 car alors en fait de biens meubles on ne connaissait guère que les meubles meublant auxquels il était donné peu de valeur.

A la fin du dix-neuvième siècle, la révolution industrielle eut pour conséquence de développer la notion de biens meubles de façon considérable, par la création des sociétés, etc. La finalité des biens communs étant d'être partagés en deux, on aboutissait à cette solution que deux époux mariés, l'un propriétaire d'une maison, l'autre d'un fonds de commerce, du seul fait du mariage, à la dissolution du mariage le fonds de commerce était divisé en deux et l'immeuble restant la propriété du conjoint qui en était propriétaire le jour du mariage.

Aussi, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, la réforme des régimes matrimoniaux est à l'ordre du jour. La gestion de cette réforme dura vingt ans, pour

aboutir à la **loi du 13 juillet 1965** ; le régime de la communauté de meubles et acquêts fut remplacé par le régime de la communauté d'acquêts. Seuls les biens acquis à titre onéreux pendant le mariage et les revenus des époux composent la communauté. Demeurent propres les biens acquis par les époux à titre gratuit pendant le mariage, et les biens dont chacun d'eux était propriétaire au moment du mariage. Le mari reste le chef de la communauté, même si pour les actes graves, il doit obtenir le consentement de son épouse. On pensait alors que donner l'administration et la gestion de la communauté conjointement aux deux époux serait source de conflit. Néanmoins, nous pouvons penser que le régime légal actuel est un régime équilibré : il se caractérise par une répartition équilibrée de l'enrichissement, et par une répartition équilibrée des pouvoirs.

Enfin la **loi du 23 décembre 1985** consacra l'égalité parfaite des pouvoirs entre mari et femme, la gestion commune des biens étant reconnue. Il faut ici préciser que pour ce qui est du mode de gestion de la masse commune, les risques d'anarchie perçus comme déterminant en 1965 ont été jugés négligeables en 1985.

L'émancipation totale de la femme mariée aura nécessité un combat législatif qui aura duré 78 ans, preuve que les institutions juridiques ne peuvent évoluer que lentement et progressivement.

Sur le plan patrimonial, on a pu dire que le conjoint survivant était l'un des grands vaincus de la révolution. En effet, le code civil ne lui a conféré que peu de droit, mais il était laissé une grande place aux libéralités entre époux. Le conjoint survivant ne venait à la succession qu'à défaut d'héritiers en douzième degrés. Au surplus il n'avait pas la saisine et devait en conséquence demander l'envoi en possession au tribunal de grande instance. La **loi du 8 mars 1891** entame l'amélioration de son statut. Cette loi accorde en usufruit partiel sur les biens dépendant de la succession, variable en fonction des héritiers laissés par le défunt. Cet usufruit était perdu par le conjoint qui se remariait. Néanmoins, un pas avait été franchi, et par touches successives le sort du conjoint survivant a été amélioré.

Quel est le statut actuel que beaucoup s'accordent à considérer conforme à l'attente des Français ?

Tout d'abord les droits du conjoint se calculent sur une masse de biens composant la succession qui, lorsque les époux sont mariés sous le régime de la communauté, se composent de la moitié des biens communs à laquelle on ajoute les biens propres du défunt.

S'il y a des enfants du mariage, le conjoint a le choix entre 25 % en toute propriété ou la totalité en usufruit. S'il y a des enfants d'une autre union, il a droit à 25 % en toute propriété.

Par ailleurs, certaines dispositions légales améliorent le sort du conjoint survivant, qui a un droit d'habitation sur le logement principal ainsi qu'un droit d'usage sur le mobilier meublant qui s'y trouve. Ce droit a une durée d'un an et est d'ordre public.

Il peut avoir un droit viager sur les mêmes biens que le logement appartenant aux deux époux, ou qu'il appartienne au conjoint prédécédé. La valeur de ce droit est déduite de sa part d'héritage, mais il ne devra aucune

récompense à la succession si cette valeur est supérieure à sa part dans la succession. Le bénéficiaire de ce droit doit faire sa demande dans le délai d'un an à compter du jour du décès. Ce droit peut être écarté par une manifestation de volonté contraire du défunt exprimé sous la forme d'un testament authentique.

Ce contexte favorable peut encore être amélioré si les époux se font des donations entre époux. On entre alors dans le domaine conventionnel. Il s'agit en fait de dispositions réciproques prises par chacun des époux au profit de l'autre, en lui léguant le maximum de ce qui peut lui être légué.

S'il y a des enfants issus du mariage le conjoint survivant peut opter :

- Soit pour la quotité disponible de droit commun, soit la moitié s'il y a un enfant, un tiers s'il y a deux enfants, et un quart s'il y a trois enfants ou plus ;
- Soit pour le quart en toute propriété et les trois quarts en usufruit ;
- Soit pour la totalité de l'usufruit.

Dans le cas de présence d'enfants d'un précédent mariage le conjoint survivant pourra opter pour recueillir la totalité en usufruit, ce que les dispositions légales ne lui permettent pas de faire.

Ces donations entre époux ont le mérite de la souplesse car le conjoint survivant peut décider de ne conserver qu'une partie des biens ainsi légués. Cette possibilité n'existe que depuis le 1^{er} janvier 2007 ; l'usufruit légal ne peut être réduit de cette façon. Ajoutons que depuis peu le conjoint survivant ne paie plus de droit de succession. Les concubins, face à cette situation, sont très désavantagés. Tout d'abord ils sont considérés entre eux comme des étrangers et leur taux d'imposition sur les mutations à titre gratuit est prohibitif, de sorte que le recours à l'assurance vie paraît obligatoire. Leur taux d'imposition est de 60 % (ce taux est réduit de moitié pour les donations en toute propriété avant 70 ans). Les testaments sont imposés au même taux après un abattement de 1520 euros. Reste donc l'assurance vie : les sommes remises au-delà de 152500 euros sont soumises au prélèvement de 20 % et les primes versés après 70 ans, au-delà de 30500 euros, sont imposables aux droits de succession.

On le voit, le droit de la famille a subi de nombreuses modifications au cours du siècle dernier, et au début du nôtre. A ce jour, certains voudraient uniformiser tous les modes de conjugalité, et ce y compris le concubinage dont nous avons peu parlé.

Les personnes mariées voudraient davantage de liberté, les concubins davantage d'égalité. L'uniformité souhaitée ne serait bonne ni pour les uns ne pour les autres.

Les couples seraient privés d'une liberté de choix : celle de s'engager dans les liens du mariage, et d'en accepter les conséquences, ou de refuser tout engagement et tout statut. Traiter uniformément conjoints et concubins serait contraire au principe d'égalité, qui suppose que l'égalité des avantages soit justifiée par l'égalité des devoirs.

DOMINIQUE BOLLET

Action séisme Asie du Sud

Même si le détail n'est pas encore connu nous savons que notre secteur a répondu massivement à l'appel du Secours Catholique. Au 31 janvier la collecte s'élevait à la somme de 22 millions d'euros d'un point de vue national, dont plus d'un million grâce à l'opération SMS.

Dès le 26 décembre au matin le Secours Catholique-Caritas France débloquait une aide financière de 100 000 euros. Paroles de vie a rencontré Maria Bigot, responsable de la communication de la Délégation de Seine-et-Marne, qui a bien voulu répondre à nos questions et nous parler de l'action du Secours Catholique.

PV: Comment le Secours Catholique a pu s'organiser au lendemain du 26 décembre ?

Maria Bigot: L'efficacité du Secours Catholique est le fruit d'une organisation rigoureuse qui répond pleinement à sa raison d'être: « Apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours et toute aide directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires ». Le Secours Catholique est membre du réseau Caritas Internationalis implanté dans 146 pays. Chaque Caritas agit dans l'urgence et le développement à travers les réseaux locaux d'Église. Lorsque le séisme a frappé l'Asie du Sud, Le Secours Catholique-Caritas France, grâce à la présence de ses partenaires dans les pays sinistrés, a pu réagir dès le début de la catastrophe.

PV: Pouvez-vous nous parler des actions du Secours Catholique en Asie ?

Maria Bigot: Le Secours Catholique a organisé une collecte de fonds en faveur des sinistrés du tsunami en Asie du Sud. Ces fonds ont servi à répondre aux besoins des populations sinistrées qui ont été recensés par les Caritas: distribution d'eau, de denrées alimentaires, vêtements et objets divers (matelas, couvertures, savons, kits ménagers...).



Jean-Luc Mège / Secours-Catholique

Les distributions de colis humanitaires parviennent à redonner le sourire aux enfants traumatisés par le séisme.

Pour soutenir l'économie locale, l'ensemble des produits nécessaires est acheté sur place par la Caritas locale. A l'intervention d'urgence immédiate succède l'élaboration et la mise en œuvre de projets individuels et collectifs. Au Sri Lanka, en Inde, Indonésie et Thaïlande, Caritas a élaboré de vastes programmes de reconstruction pour les deux ans à venir. Le Secours Catholique-Caritas France y contribue en terme de ressources financières, logistiques et humaines. Porter une attention particulière sur la reprise des activités économiques des familles et notamment des pêcheurs (achat de bateaux et de filets de pêches), aider les artisans et petits commerçants (prioritairement des femmes) pour l'achat du matériel nécessaire à leur activité sont autant d'objectifs prioritaires des Caritas. Là encore le Secours Catholique-Caritas France favorisera l'économie locale pour que les sinistrés bénéficient directement des aides.

PV: Les dons envoyés seront-ils bien affectés à cette cause ?

Maria Bigot: 100 % des dons portant la mention « séisme Asie » sont affectés à cette cause.

PV: Est-on certain que l'aide arrive bien à ceux qui en ont le plus besoin ?

Maria Bigot: L'existence sur place des Caritas le garantit. Elles ont une connaissance approfondie du terrain et travaillent auprès des populations pauvres qu'elles connaissent très bien.

PV: N'y a-t-il pas trop de dons, faut-il encore donner ?

Maria Bigot: Oui il le faut. Dans quelques mois on n'entendra plus parler du séisme en Asie, alors qu'il faudra 18 mois à 5 ans selon les pays pour soutenir nos actions de reconstruction. Vous pourrez suivre le déroulement des actions du Secours Catholique auprès des sinistrés tous les 26 du mois pendant un an dans le quotidien La Croix. Vous pourrez également consulter site: www.secours-catholique.asso.fr Et un grand Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour cette catastrophe.

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES FABRE

Les dons peuvent être envoyés
au Secours Catholique-Caritas France
BP 455 - 75007 Paris - Mention: Séisme Asie du Sud

Solidarité Paroles de vie n°30

Haïti, la solidarité et la foi dans la catastrophe

Un terrible séisme a ravagé Port-au-Prince, la capitale d'Haïti, et ses environs le 12 janvier dernier dans le courant de l'après-midi. Ce séisme de magnitude 7 a causé un bilan monstrueux, tant au niveau des victimes qu'au niveau des édifices. La solidarité internationale s'est alors empressée de secourir le pays le plus pauvre d'Amérique. Des gouvernements aux particuliers, l'élan de générosité s'est transformé en un raz de marée de dons. Espérons par la prière que celui-ci va pouvoir faire couler sur Haïti une nouvelle vague d'espoir.

On ne peut qu'admirer le courage et la foi de ces femmes et de ces hommes qui ont perdu un conjoint, un proche, un ami, un parent, un enfant..., qui ont vu se détruire leur ville en quelques instants et qui pourtant gardent confiance en Dieu. Le peuple d'Haïti possède une très grande foi en Dieu. En Haïti tout le monde prie (religion catholique). Bien des Haïtiens se lèvent très tôt le matin pour prier, parfois pendant des heures. Durant les nuits qui ont suivi le tremblement de terre, des milliers d'Haïtiens se sont rassemblés pour prier et chanter au milieu des cris et des gémissements. La solidarité pour Haïti a été immédiate et très variée: de nombreux pays et de nombreuses associations très différentes sont venus au secours du pays de plusieurs manières. Toutes les associations se sont mobilisées: la Croix Rouge française, américaine, le Secours catholique, les gouvernements (français, américain, canadien...), les scouts et les guides de France, d'Haïti, l'UNICEF et bien d'autres associations ou particuliers encore. Leurs aides sont différentes.

Certains font appel aux dons, d'autres sont partis pour aider les sinistrés: leur donner à manger, à boire, soigner les blessés, évacuer les survivants... Certaines associations sont présentes pour aider les orphelins à retrouver des familles mais également pour aider les Haïtiens à se reconstruire. Tout est à rebâtir: le séisme a provoqué l'effondrement de certaines d'édifices publics, d'écoles, de résidences, de maisons, d'immeubles... Beaucoup de miraculés sont restés dans la souffrance pendant des jours, des membres coincés dans les gravats, sans savoir si c'était le jour ou la nuit, sans savoir quand ou même s'ils allaient être sauvés. Les blessés ont eu beaucoup de mal à être soignés, étant donné que les hôpitaux ont été détruits. Pour certains les opérations ont dû être terribles: amputations sans anesthésie, souffrances pendant des heures, absence de calmants et pas suffisamment de médicaments importés. Les souffrances sont très grandes, leur foi aussi; tout est à reconstruire continuons à les aider par la prière et par les dons.

SOPHIE BLANCHARD

L'Église et l'argent

Recettes et dépenses dans nos paroisses

Les recettes de nos paroisses proviennent :

- des quêtes faites aux messes du dimanche,
- des quêtes et offrandes faites aux cérémonies de baptêmes, de mariages et d'obsèques,
- quelques dons, et le bénéfice d'un repas paroissial,
- les offrandes faites pour dire des messes à une intention particulière.

Les dépenses sont plus diverses :

- Une allocation (honoraires de messes) pour chaque prêtre (350 euros mensuels).
- Une participation aux salaires de la secrétaire et de la responsable de la catéchèse (un tiers du SMIC chacune, les deux autres tiers sont payés par le diocèse).
- Les frais de fonction ou frais professionnels (kilomètres, secrétariat, téléphone...).
- L'entretien et le chauffage des bâtiments appartenant à la paroisse (l'église de Longueville, les presbytères de Donnemarie, Bray, Longueville).
- Impôts immobiliers et assurances.
- Contribution à la vie du diocèse (20 % des deux premières recettes ci-dessus).



PÈRE BERNARD PAJOT

Cette comptabilité est gérée par une équipe de bénévoles, qui envoie en fin d'année le bilan de ses comptes à l'Association Diocésaine de Meaux.

Le denier de l'Église en quelques lignes

Le denier de l'Église, appelé aussi denier du culte, est une collecte annuelle faite dans tout le département pour donner un traitement convenable aux 49 salariés, aux 140 prêtres en activité et aux 71 prêtres en retraite, dans le diocèse, et pour payer les charges sociales. Cette collecte remonte directement à l'Association Diocésaine de Meaux qui la répartit aux différents destinataires.

Cette collecte du denier de l'Église se fait par des enveloppes distribuées dans les villages, soit dans toutes les boîtes aux lettres, soit à certaines personnes susceptibles de donner. Il y en a aussi à disposition dans les églises.

C'est un devoir pour les chrétiens de participer ainsi aux charges matérielles de l'Église.

Merci à tous ceux qui participent à cette collecte, et merci à tous les nouveaux qui y participeront. Il en va de l'avenir de l'Église.

L'Association Diocésaine de Meaux délivre un reçu fiscal qui permet de déduire 60 % du montant du versement effectué de ses impôts sur le revenu.

PÈRE BERNARD PAJOT

L'argent n'achète pas tout

On peut acheter le plaisir, mais pas l'amour...
On peut acheter un spectacle, mais pas la joie...
On peut acheter un esclave, mais pas un ami...
On peut acheter une femme, mais pas une épouse...
On peut acheter une maison, mais pas un foyer...
On peut acheter des aliments, mais pas l'appétit...
On peut acheter un médicament, mais pas la santé...
On peut acheter des diplômes, mais pas la culture...
On peut acheter des livres, mais pas l'intelligence...
On peut acheter l'instruction, mais pas l'éducation...
On peut acheter des tranquillisants, mais pas la paix...
On peut acheter de la terre, mais pas le ciel.
Amie(e), où est donc ta richesse ?

(MÉDITATION EXTRAITE DE PRIER.BE)

Ça se passe chez nous Paroles de vie n°29

Les Marêts et Saint-Hubert

Ah te voilà, toi!

Depuis mon arrivée dans ce village en 1969 je n'ai cessé d'entendre parler de toi que ce soit très brièvement ou avec force détails. Tu avais été arraché à l'affection des tiens quelques mois auparavant et beaucoup te regrettaient pour des motifs religieux, patrimoniaux ou culturels.

O n se souvenait de la présence d'un véhicule suspect au départ duquel force fut de constater la disparition du triptyque de Saint-Hubert, sculpture en bois polychrome représentant donc le Saint Patron de la chasse, vestige parmi bien d'autres de la forte présence sur notre territoire local des Grands Fauconniers des Rois de France. Et ta légende s'amplifia : pour les uns tu étais à l'étranger, Belgique ou Italie, pour les autres tu n'étais peut-être pas si loin. Certains t'oublèrent, d'autres te cherchèrent en posant des jalons comme on jette une bouteille à la mer ou des graines à la volée espérant qu'un jour, peut-être, cela permettrait de te retrouver. Je pense en particulier à Bernard Delahaye qui nous a malheureusement quitté trop tôt pour connaître cette joie profonde de te retrouver, lui qui fut l'artisan principal du fait que, même absent, tu restais parmi nous, physiquement par les photos et brochures confectionnées par lui-même et proposées à tout visiteur de l'église, et aussi moralement et culturellement par le rappel incessant de ton histoire et de tes origines au fil des visites commentées, individuelles ou en groupes, qu'il se faisait un plaisir de faire, rappelant à chaque fois que si quelqu'un te voyait, par hasard, un jour ou l'autre, que ce quelqu'un, surtout, nous prévienne. C'est donc ce qui arriva, ce 21 juin 2006, soit près de

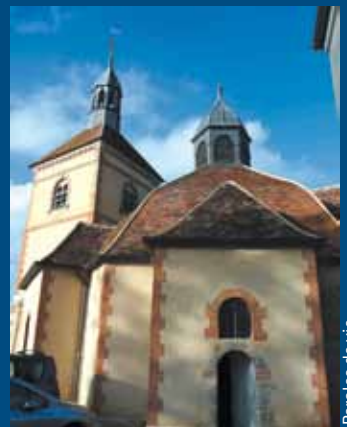
38 ans après ton départ. C'est un enfant de la Brie, qui t'avait fréquenté tout jeune et qui depuis s'était fortement intéressé à tout ce qui est historique, patrimonial et culturel, c'est donc cet enfant qui venait à vélo te voir dans l'église, qui, un jour, ce fameux 21 juin, alla par hasard à Paris et encore plus par hasard à l'Hôtel Drouot, qui descendit par hasard au sous-sol et entra par hasard dans une des salles de vente où se trouvaient exposés les objets en vente l'après-midi même. Hasard extraordinaire ou merveilleux instinct? Peut-être est ce toi qui l'appelais, toi qui avais senti assez près la présence d'une vieille connaissance? Toi qui souhaitais rentrer chez toi après un long périple dont les détails sont toujours en cours d'enquête, raison pour laquelle d'ailleurs je ne détaille pas trop les événements et ne cite pas de nom.

Pas pour l'instant du moins. Car, le moment venu, tu reviendras parmi nous avec les honneurs et les bonheurs dus à ton histoire, devenue légende au fil du temps. Chacun devrait s'y retrouver dans notre village, à quelque titre que ce soit, religieux ou pas, culturel et historique en tout cas, tant cela illustre à quel point, dans ce petit coin du Provinois, existe un village chargé d'histoire, à l'esthétique remarquable.

GÉRARD COGNYL

L'église

« Joli petit village de l'est de la Brie (15 km au nord de Provins) : le dolmen, la Fontaine St Hubert, la Ferme du château et ses fortifications, et son église originale par sa rotonde hexagonale, son clocher porche et son Saint Hubert retrouvé



Paroles de vie

Le retour de Saint-Hubert

Quelle aventure aux Marêts, joli petit village de l'est de la Brie (15 km au nord de Provins) avec le dolmen, la Fontaine Saint-Hubert, la Ferme du château et ses fortifications et son église originale par sa rotonde hexagonale, son clocher porche et son Saint Hubert retrouvé. Le Triptyque de Saint-Hubert avait été dérobé en 1968... Trente huit ans plus tard, il est retrouvé d'une façon surprenante: Le 21 juin 2006, lors d'un passage à Paris, une personne de notre région, Patrice Tripé qui, enfant, voyait souvent cette sculpture dans l'église des Marêts, et qui s'intéresse fortement à tout ce qui touche au patrimoine, passe par hasard à l'Hôtel Drouot et arrive dans une salle où il a une vision incroyable: le Triptyque de Saint-Hubert est là, devant lui, mis en vente! S'en suit: suspension de la vente, enquête...

Quarante et un ans plus tard, après restauration, le voici revenu au bercail

Le 13 juin 2009, dans le cadre de la manifestation annuelle « Les Monuments font le printemps », en présence de l'Évêque de Meaux, de Monsieur le Président du Conseil Général, de Monsieur le Maire, d'élus départementaux et locaux et d'un très nombreux public, il retrouve officiellement sa place dans l'église (sécurisée bien sûr). Manifestation culturelle et religieuse avec au programme une conférence initialisée par le Conseil Général et une messe célébrée à 18h30 par le père François Labbé.

Vous pouvez venir l'admirer l'église étant ouverte régulièrement, entre autre lors de manifestations culturelles (Journées du patrimoine...), musicales (concerts dans le cadre des Après-midi de St Loup par ex., chorales...). Des offices religieux y sont célébrés dont une messe une fois par an.

Profitez de votre visite dans cet intéressant petit village, pour aller déguster et acheter des fromages de chèvres à la Chèvrerie Favreau.

ANNE-MARIE HANNETON



Le triptyque de saint Hubert.

Paroles de vie

Dimanche 25 octobre 2009, les voix du « Chœur Errance » ont résonné dans la petite église des Marêts, dédiée à saint Hubert

Simona Morini nous présente cette chorale: Le « chœur d'Errance » est un chœur ouvert à qui désire chanter et découvrir un répertoire issu de cultures et de traditions différentes. Il n'est pas nécessaire de connaître l'écriture musicale. Nous privilégions l'interprétation personnelle, car l'émotion de celui qui porte le chant en donne une couleur particulière, unique. Nous essayons donc d'approfondir et de mettre en valeur la rencontre vocale, et aussi le travail personnel d'improvisation et de recherche de contre-chants. Nous sommes dans une vocalité de type « populaire », où le timbre et la couleur de chaque voix est importante, dans une expérience polyphonique de recherche et d'apprentissage, de rencontre sonore et d'écoute. Les propositions de répertoire concernent surtout des chants issus de la tradition orale; cette rencontre polyphonique est donc souvent improvisée pendant les répétitions. Une autre partie du répertoire vient de la tradition sacrée (et profane), inspirée en grande partie par les images de passion.

Vie d'Eglise Paroles de vie n°35

Vos enfants se posent des questions

La catéchèse, un temps pour une première découverte!

Dans le diocèse de Meaux, un premier temps est proposé aux enfants pour une première annonce du Christ: Jésus, fils de Dieu, mort sur la croix, a été ressuscité par Dieu pour le pardon des péchés et le salut des hommes; nous en sommes témoins.

Il nous semble important que les enfants aient envie de connaître et de suivre le Christ, et désirent faire une rencontre personnelle avec lui.

Dans ce « module d'entrée en catéchèse », l'enfant découvre:

Que Dieu l'aime

Que Dieu se fait proche en Jésus-Christ

Qu'il peut lui parler dans la prière

Que Jésus l'appelle à le suivre.

L'enfant pourra, lors de la célébration d'entrée en catéchèse, annoncer son choix de participer à d'autres rencontres pour mieux connaître Jésus. Dieu, Père, Fils et Esprit.

La catéchèse, c'est apprendre et comprendre la foi de l'Eglise Catholique!

La catéchèse est pour tous!

Il est possible d'entrer en catéchèse à tout âge et à tout moment.

L'enseignement de la foi se fera par « modules ». Pour chaque module: 3 rencontres pour découvrir le contenu de la foi catholique en s'appuyant sur la Parole de Dieu dans la Bible, sur la vie de l'Eglise et sur le témoignage des croyants d'aujourd'hui.

Connaître, savoir, comprendre!

La vie du Christ, Dieu, l'Esprit-Saint...

Les prières de l'Eglise...

Les objets liturgiques, les vitraux...

Noël, Pâques, Pentecôte...

Les saints...

La messe...

Les prêtres, les religieuses...

Les gens de la paroisse...

Apprendre à vivre en chrétien en participant à une « équipe de vie »!

Les équipes de vie permettent, en fonction de l'âge:

- de partager, de discuter avec d'autres; vivre des temps de solidarité, des temps festifs,
- de découvrir la vie des croyants (d'hier et d'aujourd'hui),
- de découvrir et de vivre des sacrements de l'Eglise, de la prière.

Ces trois éléments sont fondamentaux pour toute vie chrétienne!

Dans les Actes des Apôtres (2,42), les disciples de Jésus « étaient assidus à l'enseignement des Apôtres », c'est ce que proposent les modules; il étaient aussi assidus « à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières », c'est ce que proposent les équipes de vie

La catéchèse, c'est avec tous et pour tous!

Dans le diocèse de Meaux, il est ainsi proposé chaque année aux adultes de nos secteurs paroissiaux (parents, paroissiens, prêtres...) de vivre un « module de découverte « adultes » ». Chacun découvrira, pour lui-même, ce qu'est la catéchèse; à travers la Parole de Dieu, la prière, la relecture... par la rencontre du Christ...

L'ÉQUIPE DU SERVICE DIOCÉSAIN DE LA CATÉCHÈSE

Pour tous renseignements, contactez le secrétariat du Pôle Missionnaire de Provins: 01 60 67 31 19, qui vous dirigera vers le correspondant de votre secteur